

TROPHEE INTERNATIONAL HANDIKART 2021



ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le K61 organise un Trophée International en catégorie Handikart.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Ce Trophée International Handikart se déroulera les :

28/29/30 Mai 2021

Aunay les Bois

ASK K61

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront communiqués aux pilotes, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débiteront le jeudi à 14 heures et se termineront le vendredi à 12 heures.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 08h00 avec les essais libres officiels. Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi, selon des horaires définis par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Le Trophée International Handikart sera ouvert à tout pilote détenteur de la licence Nationale Concurrent Conducteur Handikart Karting « NCCHK » en cours de validité pour 2021, et/ou à tout pilote détenteur d'une licence internationale de degré C, accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique du karting de compétition et/ou à tout pilote détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière et d'un certificat médical.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 36 pilotes sera admis. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Trophée International Handikart, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

3.2.2. Le Trophée International Handikart est réservé aux pilotes âgés de 14 ans et plus (âge atteint en 2021) handicapés d'un ou plusieurs membres.

3.2.3. **Les catégories sont établies en fonction du degré de handicap et des adaptations des 3 commandes du karting (accélérateur, frein et direction).**

La catégorie H1, 0 ou 1 commande adaptée, 170 kg.

La catégorie H2, 2 commandes adaptées, 166 kg.

La catégorie H3, 3 commandes adaptées, 162 kg.

3.3. INSCRIPTION AU TROPHEE INTERNATIONAL HANDIKART

3.3.1. Tout pilote devra s'inscrire auprès de l'organisateur ASK k61 avant le **10mai**.

L'inscription peut être réglée par chèque envoyé par courrier à :

ASK K61, 2 Le Moulin, 61200, Aunou-le-Faucon

accompagné d'un email confirmant l'inscription à k61@club-internet.fr.

L'inscription peut aussi être réglée par virement à :

K61

IBAN: FR76 1660 6000 0505 4046 9411 180

BIC: AGRIFRPP866

accompagné d'un email confirmant l'inscription à k61@club-internet.fr.

Le montant de l'inscription est fixé à **210 €**

L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.

3.3.2. Le montant des droits d'inscription au Trophée comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi et l'emplacement paddock.

Seule l'aire de stationnement et la location du transpondeur pourront être facturés par l'organisateur.

3.3.3. En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie "**Senior Cup**" de la FFSA, mis à part le poids et les pneus.

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.

Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis.

Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Châssis :

Pour les pilotes Français, les adaptations des châssis devront être validées par la fiche d'agrément FFSA réservée à cet effet.

Pour les pilotes étrangers, l'enregistrement du matériel équivalra à l'agrément FFSA, pour la durée de l'épreuve.

Moteurs : annexes 1 et 2.

- **lame X30** conformément au règlement de la "Senior-Cup" de la FFSA en 2021
- **Rotax Max** (Racing et EVO) conformément au règlement de la "Senior-Cup" la FFSA en 2021

Freins : Le système de freinage avant est interdit.

4.1.3. Le poids des catégories est le suivant :

H1 170 kg

H2 166 kg

H3 162 kg

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES – ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2 Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 10 pneus slicks répartis comme suit :

- Essais libres et warm up : 2 avant - 2 arrière apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications et phases finales : 3 - avant - 3 arrière achetés sur place auprès du manufacturier.

Idem pour les pneus pluie.

Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

La marque et le type de pneumatiques seront validés par la FFSA :

Pneus sec : MG Tyres SH (rouge)

Pneus pluie : MG Tyres SW

4.2.2.2 Les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront contrôlés avant chaque départ.

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. L'organisateur attribuera, à chaque pilote, un numéro de course. Si un numéro est souhaité, le demander lors de l'inscription.

4.3.2. Les numéros de course seront noirs sur plaques à fond jaunes.

4.3.3 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.

4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

Deux mécaniciens par pilote seront autorisés à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ces mécaniciens devront porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

Lors des courses, une aide extérieure pourra être apportée aux pilotes par les commissaires de piste, afin qu'ils puissent être mis en sécurité ou repartir, sans pénalité.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Trophée International Handikart devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA.
Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres officiels

Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi et le samedi.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrents-conducteurs et concurrents-tuteurs) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de l'épreuve.

La procédure du briefing pourra être modifiée en fonction du protocole covid-19 en vigueur les jours de l'épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Les horaires des essais chronométrés et sono-métriques seront communiqués lors de l'inscription administrative sur place. **Séance de 8mn.**

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Les manches qualificatives se disputeront sur **15 km** par temps sec et sur 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er}
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi.

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- une pré-finale de **17 km** minimum par temps sec et de **14 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives,
- une finale de **20 km** minimum par temps sec et de **16 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement du Trophée International Handikart et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.5. Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Lorsque la Direction de Course déclarera qu'il s'agit d'une course par temps de pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

7.3.6. Sur la durée du Trophée le drapeau bleu à diagonales rouges pourra être utilisé pour les phases finales.

ARTICLE 8. PRIX

8.1. A l'issue des phases finales, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

8.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

